

Lancement de la Délégation de service public pour l'Établissement et l'Exploitation d'un Réseau départemental de communications électroniques à haut débit de solidarité



Conseil Général du 08 février 2007

Introduction



8 février 2007
DSP réseau haut débit de solidarité



BIRD & BIRD



8 février 2007, Mise en œuvre d'une DSP pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit de solidarité

Introduction

- Haut débit non inclus dans le service universel
- Animation / sensibilisation (Pr@TIC)
 - ✓ pour le grand public (jeu, écrivain public, ...)
 - ✓ pour les communauté de communes (ateliers)
- L'action pour l'aDSL
 - ✓ Charte Département Innovant 2004
 - ✓ Ouvertures aDSL à leurs termes ce premier trimestre 2007
- Des technologies alternatives Wifi locales
 - ✓ 38 sites Wifi sur le Département
 - ✓ Dispositif clos en juin 2006
- Vers un réseau global haut débit

1. Le contexte et les enjeux



8 février 2007
DSP réseau haut débit de solidarité



BIRD & BIRD



1er constat : des zones blanches persistantes et durables

- Entre 130 et 150 communes ont une couverture ADSL de base inférieure à 50%

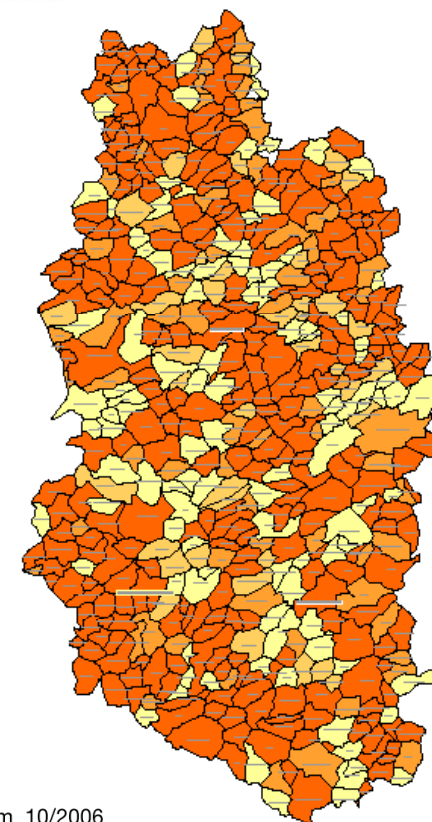


Eligibilité à au moins une offre ADSL de France Télécom
département de la MEUSE (55)



Taux d'éligibilité par commune

- supérieur à 95%
- de 80 à 95%
- de 50 à 80%
- inférieur à 50%



Départements	Couverture DSL France Télécom (Décembre 2006)	Ecart/moyenne	Ecart/Top
MOYENNE LORRAINE	97,7%		
MEURTHE-ET-MOSELLE (TOP)	98,44%	0,7%	-
VOSGES	97,95%	0,3%	-0,5%
MOSELLE	97,28%	-0,4%	-1,2%
MEUSE	96,59%	-1,1%	-1,9%

source © ORTEL 2006

Départements	Couverture DSL France Télécom (Décembre 2006)
AUBE	98,40%
HAUTES-PYRENEES	98,69%
MEUSE	96,59%
ARDENNES	96,46%
NIEVRE	95,80%

Source France Telecom 10/2006

© IGN - 2006

2ème constat : une couverture des services concurrentiels inférieure à la moyenne

- Un taux de dégroupage inférieur de 25% à la moyenne régionale, et de 28% à la moyenne nationale (55% environ), et inférieur par rapport à des départements de même strate

ORTEL

Région Lorraine

Offre DSL France Télécom et Offre(s) DSL dégroupé (Option 1)*

Fin Décembre 2006

Zones sur lesquelles les Fournisseurs d'Accès Internet proposent leurs services d'accès DSL

Source Opérateurs Télécom
Méthodologie TACTIS
Réalisation cartographique ORTEL

- Une ou plusieurs offre(s) DSL dégroupé de 10 Mbit/s
- Offre DSL France Télécom 10 Mbit/s
- Une ou plusieurs offre(s) DSL dégroupé de 2 Mbit/s
- Offre DSL France Télécom 2 Mbit/s
- Une ou plusieurs offre(s) DSL dégroupé de 512 Kbit/s
- Offre DSL France Télécom 512 Kbit/s

Taux de couverture	Population ⁽¹⁾	Entreprises ⁽²⁾	Administrations ⁽³⁾
Couverture DSL France Télécom	97,68%	97,92%	97,23%
Couverture du DSL dégroupé	52,06%	55,98%	45,39%

Source : France Télécom - Direction des Réseaux au 31/12/2006

Opérateurs Télécom
Traitement ORTEL - Hypothèse de calcul pour le service DSL :
Calculs basés sur les ratios d'ouverture des lignes téléphoniques (sous réserve d'éligibilité) fournis par France Télécom, les ratios fournis par les opérateurs alternatifs et les simulations ORTEL.
Calculs non validés par les Opérateurs

⁽¹⁾ Population - Source INSEE Recensement Estimation 2004

⁽²⁾ Entreprises (hors salarié ou plus) - Source INSEE Codes NAF A à K

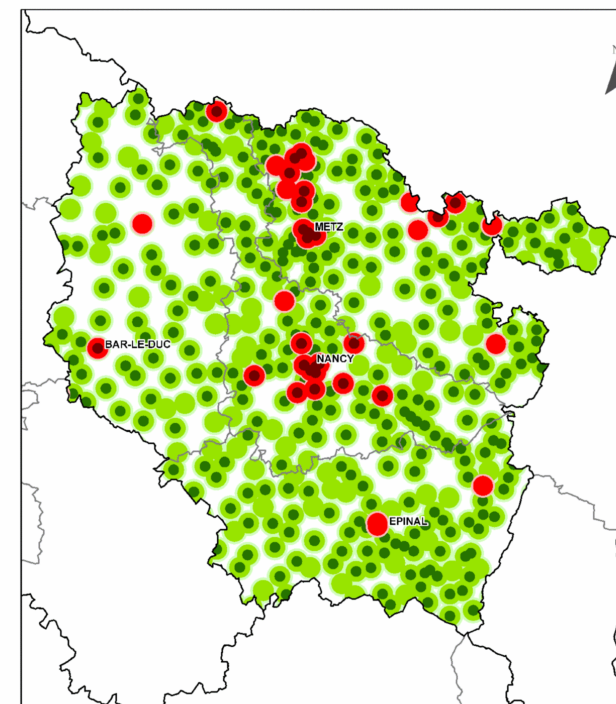
⁽³⁾ Administrations - Source INSEE Codes NAF L, M et N

* Seules les offres DSL dégroupé "option 1" sont prises en compte (Lorsque les opérateurs installent leurs propres équipements dans les répartiteurs du réseau téléphonique ou à proximité immédiate)

Rayon de simulation autour du Nœud de Raccordement à l'Abonné:
1,8 Km pour l'offre de 10 Mbit/s lorsque le NRA est ouvert à l'ADSL2+
3,5 Km pour l'offre de 2 Mbit/s
4,6 Km pour l'offre de 512 Kbit/s lorsque le NRA est ouvert au re-ADSL



© Copyright ORTEL 2006 - TACTIS / IDATE - © Copyright IGN - Paris - 2007
www.ortel.fr



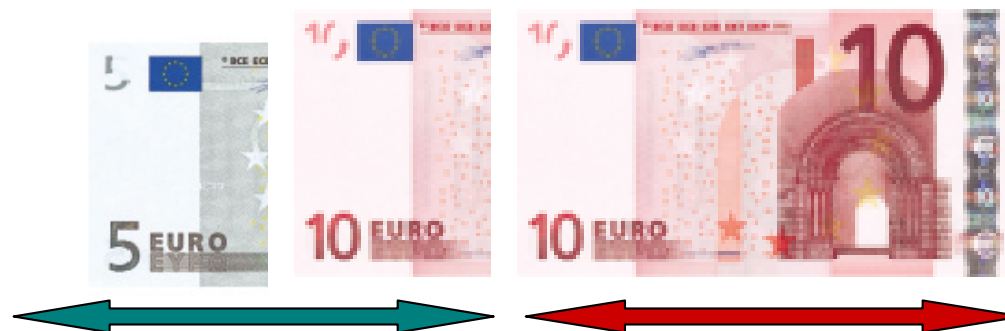
Départements	Couverture DSL Dégroupé (Décembre 2006)	Ecart/moyenne	Ecart/Top
MOYENNE LORRAINE	52,1%		
MEURTHE-ET-MOSELLE (TOP)	64,13%	12,1%	-
MOSELLE	59,36%	7,3%	-4,8%
MEUSE	27,32%	-24,7%	-36,8%
VOSGES	22,02%	-30,0%	-42,1%

source © ORTEL 2006

Départements	Couverture DSL Dégroupé (Décembre 2006)
AUBE	42,96%
HAUTES-PYRENEES	30,44%
ARDENNES	38,29%
NIEVRE	32,24%
MEUSE	27,32%

Les enjeux tarifaires

Offre grand public généralisée à ce jour = 25 € HT/mois



➤ **Coût « administratif » d'un abonné :**
15 € HT /mois*

- ✓ Coût d'acquisition (pub, distribution, FAS, modem) lissé /mois = **10€ HT/mois**
- ✓ Coût de gestion (SAV, facturation, modifications d'abonnements) = **5€ HT/mois**

* Source ARCEP

RESTE = 25-15 = 10 € HT/mois qui doit intégrer :

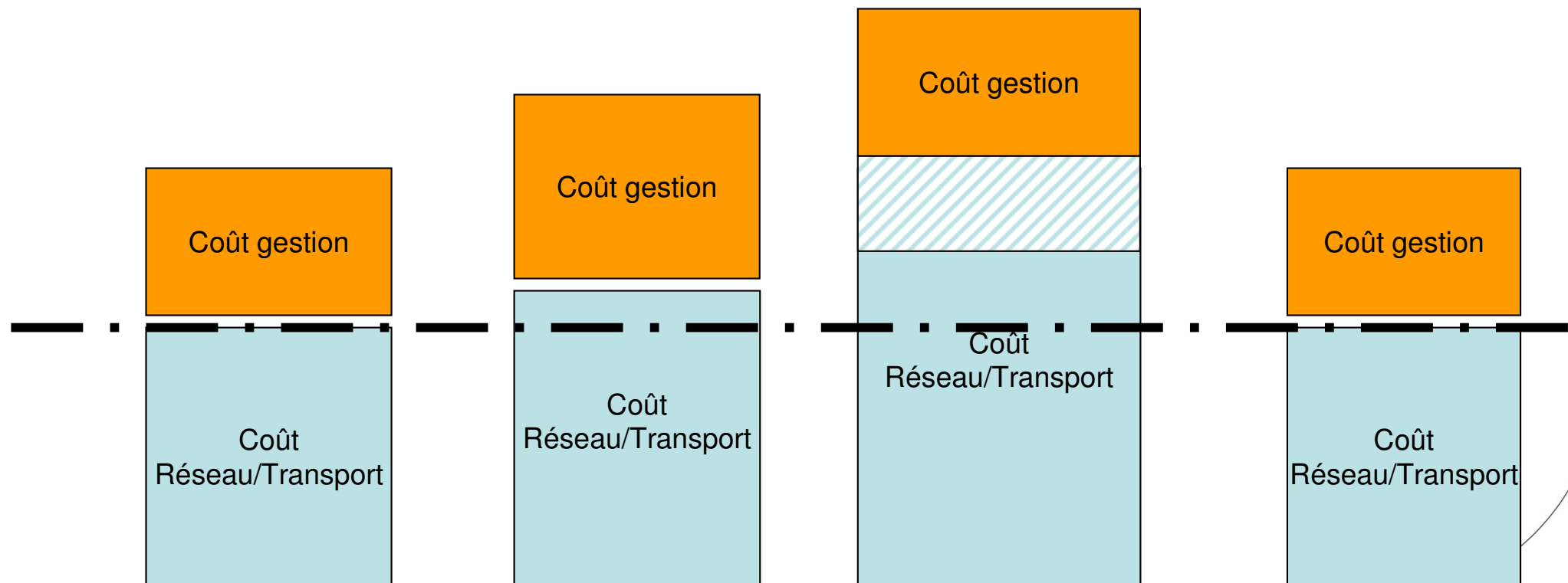
- **la marge de l'opérateur/FAI**
- **ET le coût « technique » de l'abonné :**
(dépendant du lieu et de la technologie)

- ✓ **Accès à un réseau de collecte (offre de gros)**
- ✓ **Transit internet national et international**

= Frein au développement des offres privées sur un territoire
=> Niveau d'intervention pertinent de la collectivité publique

La collectivité intervient sur l'offre de gros

Zone concurrentielle (urbaine dense)	Zone non concurrentielle		
Opérateur utilisant sa propre infrastructure existante	Opérateur louant l'infrastructure d'un concurrent en monopole	Opérateur qui voudrait créer sa propre infrastructure	Opérateur utilisant l'infrastructure publique neutre



Retour d'expérience des projets similaires sur des départements ruraux

- Conseil Général de l'Ariège
 - ✓ Durée du contrat : 15 ans
 - ✓ Montage : construction d'une infrastructure optique par marché de travaux puis DSP sur l'activation du réseau
 - ✓ Description du réseau : 250 km de réseau optique raccordant 21 stations WIMAX et 39 NRA
 - ✓ Titulaire du contrat : Alticom (Groupement Altitude Développement - LD Collectivités)
 - ✓ Coût du projet : 26 M€ dont 21,5 M€ de participation publique
- Syndicat Mixte Manche Numérique
 - ✓ Durée du contrat : 15 ans
 - ✓ Montage : construction d'une infrastructure optique par marché de travaux puis DSP sur l'activation du réseau
 - ✓ Description du réseau : un réseau de 1 000 km raccordant 144 NRA, complété par 14 Stations de Base WiMAX et 149 Stations de Base Wi-FiMAX
 - ✓ Titulaire du contrat : Manche Télécom (Groupement COVAGE – LD Collectivités)
 - ✓ Coût du projet : 26 M€ dont 21,5 M€ de participation publique
- Conseil Général du Haut-Rhin
 - ✓ Durée du contrat : 15 ans
 - ✓ Montage : DSP sur l'établissement et l'exploitation d'un réseau WIMAX en complément du réseau optique régional (Alsace Connexia)
 - ✓ Description du réseau : 36 stations WIMAX
 - ✓ Titulaire du contrat : Haut-Rhin Télécom (Groupement LD Collectivités – Estvidéocommunications)
 - ✓ Coût du projet : 11 M€ dont 6,2 M€ de participation publique

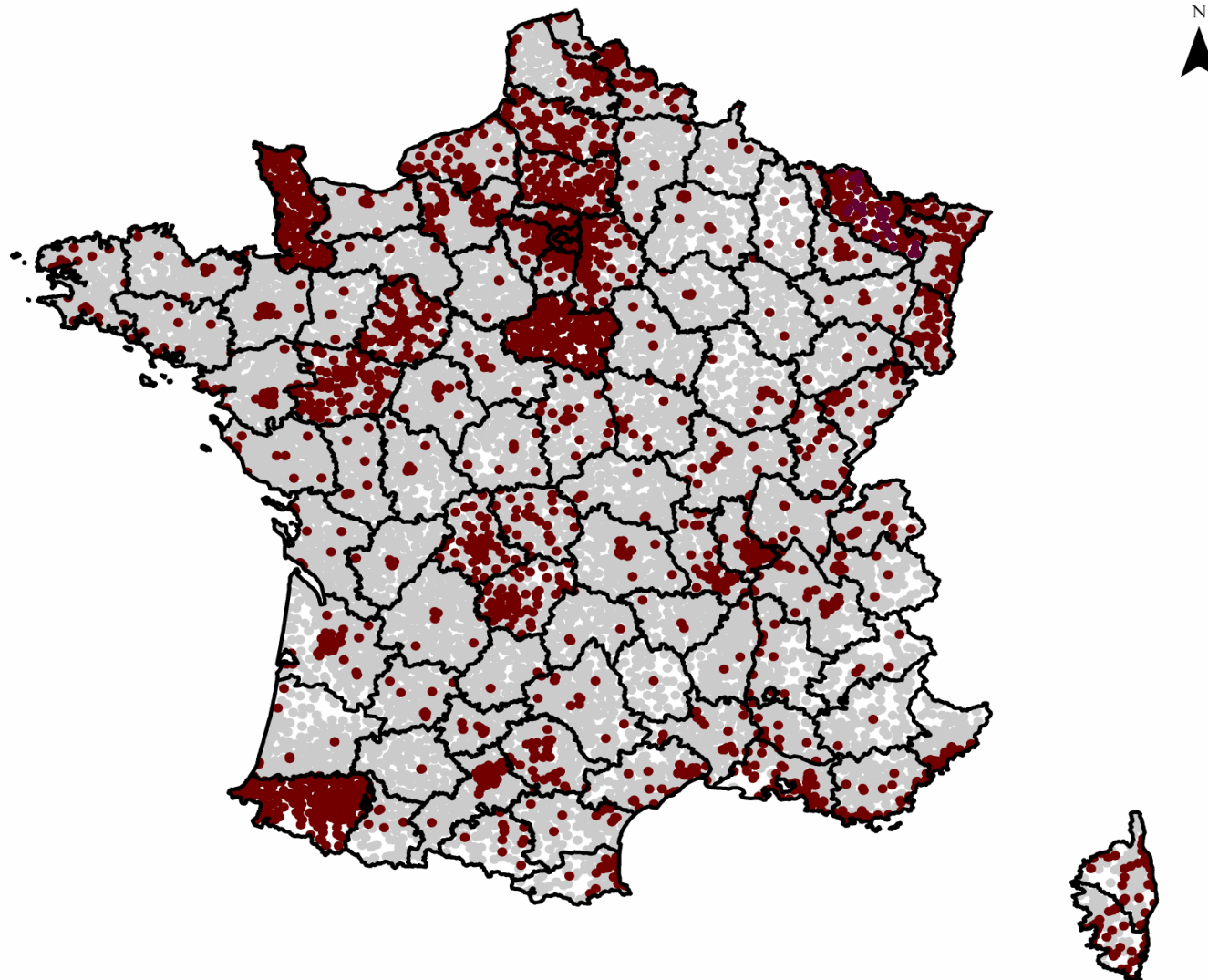
Exemple: Couverture du dégroupage DSL à fin 2008, met en évidence l'impact de l'action des RIP

Couverture du DSL France Télécom et du DSL dégroupé option 1 à fin 2008

Projection du déploiement des projets en cours de procédure ou de déploiement (ex : Manche, Moselle, Limousin, ...)

Source Opérateurs Télécoms
Source TACTIS
Réalisation cartographique TACTIS

 Couverture DSL France Télécom
 Couverture DSL dégroupé



2. Les objectifs



8 février 2007
DSP réseau haut débit de solidarité



BIRD & BIRD



La recherche d'efficacité maximale de l'action publique

- Maîtriser les délais de déploiement :
 - ✓ Influencer et intensifier les programmes de déploiement des opérateurs (exemple: engagements des détenteurs de licences Wimax)
 - ✓ Maîtriser le planning de déploiement géographiquement (zones blanches en premier), et techniquement (Wifi, WifiMax... en attente de Wimax par exemple...)
- Faire levier sur l'investissement privé :
 - ✓ Susciter des investissements non prévus de la part des opérateurs
 - ✓ Concentrer l'effort public sur le ré-équilibre du territoire (l'effort public ne portant donc pas sur la couverture des zones déjà prévues par les opérateurs du marché)
 - ✓ Favoriser l'apparition de nouvelles offres pour les meusiens (*Triple play*, nomadisme,...)
 - ✓ Constituer un éventuel patrimoine à long terme pour la collectivité
- Assurer la cohérence de l'action publique :
 - ✓ Reprise en exploitation des sites Wifi présents en Meuse ;
 - ✓ Mobilisation des points hauts mis en place par le CG pour la téléphonie mobile ;
 - ✓ Utilisation rationalisée des infras existantes (type points hauts de TDF, fourreaux SOGEA...) ;

Panorama des solutions techniques

- Technologies hertziennes :
 - ✓ Délai rapide pour traitement urgent (quelques mois) : par exemple déploiement Wifi en attendant une montée en puissance du Wimax ...
 - ✓ Capacité à compenser les défauts des réseaux cuivre (affaiblissement du signal)
 - ✓ Nouveaux services : nomadisme...

- Technologies filaires :
 - ✓ Nécessaires pour la collecte principale des flux des stations relais
 - ✓ Innovations dans les zones urbaines : dégroupage, desserte fibre de ZAE ou de bâtiments publics

2 objectifs indissociables

➤ Rappel du double objectif :

- ✓ Solidarité avec les zones mal couvertes en Meuse (« Compensation ») ;
- ✓ Développement des offres similaires aux autres départements (« Compétitivité ») ;

➤ Pourquoi sont-ils indissociables :

- ✓ La couverture des zones blanches est par nature fortement déficitaire : il est donc opportun de profiter d'une action globale viable économiquement pour assurer la solidarité
- ✓ Les solutions techniques appellent un déploiement global et non local. La couverture du territoire permet donc dans le même temps la résorption des zones blanches
- ✓ La viabilité économique du projet vient obligatoirement de la desserte (du dégroupage entre autre) de parties du territoire « rentables » pour les opérateurs
- ✓ Le candidat proposera les meilleures offres et meilleures technologies par typologie de territoires

3. La procédure lancée



8 février 2007
DSP réseau haut débit de solidarité



BIRD & BIRD



La procédure la mieux adaptée

procédure	levier sur l'investissement privé	risque technique &commercial	délais
Régie			
Marché de travaux-DSP Affermage			
PPP			
DSP concession			

- La DSP mode concession permet:
- ✓ La contrainte de délais la plus courte ;
 - ✓ La prise de risque technique et commerciale par le partenaire privé ;
 - ✓ Le meilleur levier vis-à-vis des acteurs du marché des télécommunications.

Les critères de choix du partenaire privé

- Capacités à bénéficier des droits nécessaires à l'exploitation du Réseau (licences,...)
- Délais de déploiement
- Optimisation du coût de construction et d'exploitation
- Utilisation optimale d'infrastructures existantes
- Évolutivité et interopérabilité des technologies choisies
- Cohérence avec les réseaux déjà déployés
- Neutralité vis à vis des acteurs du marché
- Qualification des Biens de retour pour le CG
- Catalogue tarifaire

Principales caractéristiques de la DSP

- **Durée : de 8 à 12 ans**
 - ✓ Équilibre entre la minimisation dans le temps d'une prise de risque technologique, et la recherche de viabilité économique
 - ✓ Rappel : la durée de la DSP ne peut excéder la durée d'amortissement des investissements du Délégué
- **Budget prévisionnel**
 - ✓ Entre 9 et 14 M€ HT au total sur la durée de la DSP (ré-investissements compris) ;
 - ✓ Objectif de 70% maxi de part publique au financement des coûts de 1er Etablissement ;
 - ✓ Pas de subvention d'équilibre à l'exploitation ;
 - ✓ Pas de subvention directe des équipements des clients finaux ;
 - ✓ Piste de financement : FEDER 2007-2013, Contrat de Projet 2007-2013, GIP Objectif Meuse, plan Meuse du Conseil Régional, Caisse des Dépôts et Consignation, ...
- **Biens de retour, Biens propres, Biens de reprise**
 - ✓ À définir lors de la négociation ;
 - ✓ Équilibre à trouver entre constitution de patrimoine pérenne et taux de participation publique ;
- **Redevance pour frais de gestion et de contrôle de la DSP**
 - ✓ Il est proposé de faire participer le Délégué aux frais de gestion et de contrôle (technique, juridique, et comptable) des investissements effectués comme de l'exploitation ;
 - ✓ Ce poste permet de s'adjoindre les services d'organes de contrôle extérieurs sans intégrer de nouvelles compétences télécoms au sein de la collectivité ;

- Décision de ce 8 février 2007 : lancement de la DSP
- Etape de procédure : février - juillet 2007
 - ✓ **9 février 2007: publication d'avis d'appel à la concurrence**
 - ✓ avril 2007 : candidatures
 - 1 commission de DSP pour ouverture des plis de candidatures
 - 1 commission de DSP de validation de la liste des candidats admis à présenter une offre
 - ✓ Fin juin – début juillet 2007: offres
 - 1 commission de DSP pour ouverture des plis de offres
 - 1 commission de DSP pour avis sur les offres après rapport d'analyse des services
- Etape de négociation et contractualisation : juillet – octobre 2007
 - ✓ 2 ou 3 candidats retenus pour 3 à 4 auditions de juillet à octobre
 - ✓ Décision en Conseil Général : fin octobre 2007
 - ✓ Signature de la convention
- Etape de déploiement : à partir de fin octobre 2007 (durée environ 18 mois)
 - Premiers déploiements sur le terrain sous 3 mois
 - Déploiement progressif des réseaux de collecte et montée en puissance (exemple Wimax)
 - Ré-investissements tout au long de la concession